

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

FB/TD/OR n° 2022/03

Objet de la délibération :

Avenant
Convention « Action Bourgs-
Centres en Eure-et-Loir »

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 6

Votants : 27

Date de la convocation :

06 DÉCEMBRE 2022

Date de publication en ligne :

19 DÉCEMBRE 2022

Auteur :

François BELHOMME, Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Emmanuel SAUTEUR, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- Béatrice BONVIN, Pouvoir à François BELHOMME
- Denis DURAND, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Patricia EVENO, Pouvoir à Emmanuel SAUTEUR
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Simone BEULÉ

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Dominique BONNET

Vu la délibération n° 2021/08 du Conseil Municipal du 10 mai 2021 approuvant la convention territoriale « Actions Bourgs-Centres en Eure-et-Loir »,
Vu la signature par les communes de Hanches et d'Épernon de la convention territoriale « Actions Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » en date du 24 juin 2021,
Considérant que la fin de validité initiale de la convention territoriale est fixée au 31 décembre 2022,
Considérant la proposition des communes de prolonger le délai de la convention territoriale et l'accord reçu des partenaires ;

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

- APPROUVE la prolongation de la durée de validité de la convention « Actions Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » jusqu'au 31 décembre 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tous documents relatifs à son exécution.

Hélène CHARRIER s'abstient.

Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Fabrice PICHARD (Épernon, notre cité de caractère) votent contre.

Fait et délibéré à Epernon,
le 12 décembre 2022

Secrétaire de séance
Dominique BONNET



Le Maire,
François BELHOMME

